



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 284 Février 2011 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

# NOTRE FORCE : NOUS MOBILISER ENSEMBLE, POUR RÉSISTER.

Début de ce mois de février. Annonce d'une révision du plan "habitat Permanent". A la lecture du projet, des choses nous paraissent intolérables (voir article en page 3). Le vote est imminent. Rapidement, il faut se mobiliser, entre associations pour interpeller. En quelques jours, une lettre envoyée aux ministres et une manifestation devant le "salon des mandataires" relance le débat....Se mobiliser... Résister.

Ce mardi 15 février, un groupe de voisins se mobilise pour contester l'expulsion d'une famille nombreuse. Nous nous joignons à la manifestation. Le soir à la Cave, avec les voisins et amis, nous réfléchissons à la manière de continuer l'action....Se mobiliser... Résister.

Ce même mardi, Anabelle vient à la permanence. En raison d'une procédure judiciaire, elle n'arrive pas à toucher l'allocation mensuelle auprès du CPAS. Elle a besoin de cet argent. L'aider à comprendre la situation, contacter l'avocat,...

... Se mobiliser... Résister.

Résister à ce qui "entretient" notre pauvreté est notre lot quotidien, pour ne pas sombrer. C'est aussi notre force lorsque nous nous mobilisons ensemble, pour, petit à petit, faire changer les choses.

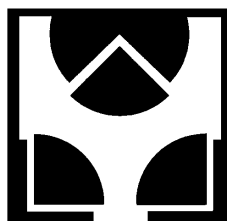
Jacques Fourneau.

**EDITORIAL**



**N° 284**

**SOMMAIRE**



**L • S • T**

**LUTTES  
SOLIDARITÉS  
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR Mail  
P705187

Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 284  
Février 2011

Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Andenne** **2**
  - Catégorisation des chômeurs
- **Ciney-Marche-Jemelle** **3**
  - Les associations s'associent
- **Namur** **4/5**
  - Fainéants les chômeurs ?
- **Nos droits** **6**
  - Les compteurs à budget
- **La page des enfants** **7**
  - Devinettes
- **Ça se passe** **8**
- **Petites nouvelles** **8**

## ANDENNE

# « CATÉGORISATION DES CHÔMEURS... »

## Réflexions de la cave d'Andenne



### DÉBATS ET INQUIÉTUDES

Lors de nos dernières rencontres caves, nous avons réfléchi et questionné ensemble, au départ de nos réalités, la note au Gouvernement wallon sur « les orientations relatives au futur projet de décret sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et la coopération pour l'insertion ».

Nous apprenons par le courrier adressé au Ministre Antoine et rédigé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération des CPAS qu'afin de « faciliter » sa gestion du public des chômeurs, le Forem va « catégoriser » les chômeurs demandeurs d'emploi en 4 catégories :

- les personnes prêtes à l'emploi,
- les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi,
- les personnes dans un parcours de formation (ateliers d'insertion, EFT/OISP, etc.),
- les « M.M.P.P » soit « personnes avec des problèmes de nature Médicale, Mentale, Psychique et/ou Psychiatrique.

Cette catégorisation a suscité de vifs débats et inquiétudes auprès des plus pauvres qui se rassemblent pour construire une parole et une analyse collective au sein des Caves. Nous ne pouvons accepter ce futur projet de décret qui risque de nous casser et d'enfermer encore plus les plus pauvres.

### RÉFLEXIONS ET QUESTIONNEMENTS

Voici l'état de nos premières réflexions et questionnements :

Etre enfermé dans une catégorie :

Ces critères qu'on impose sont terri-

blement condamnants. Ce sont les plus pauvres qui se retrouveront dans cette quatrième catégorie. Quel avenir possible dans des conditions encore plus discriminantes dès le départ ?

La quatrième catégorie à notre sens, n'ouvrira aucune porte, elle crée un abîme et ne permettra pas d'accéder à l'emploi.

C'est une condamnation à perpétuité ; mais surtout une façon de nous enfermer

dans le mépris et le non-droit.

Toute cette souffrance ressentie et vécue, à l'issue de cette catégorisation, est insupportable et inacceptable. Stigmatiser une population de la sorte est contraire à la loi.

C'est également une manière de nous exploiter encore un peu plus et de nous diviser entre nous.

Un militant disait que s'il avait un travail, il prendrait sûrement la moitié en moins des cachets que lui a prescrits son médecin ; et alors, il serait sans doute dans une autre catégorie.

Ce choix politique, c'est considérer clairement une partie des gens comme incapables, inaptes, inemployables... C'est renvoyer la responsabilité sur les plus pauvres.

Qui, quoi, comment ?

Quel statut auraient les personnes de cette catégorie ? Qui va les rémunérer ? Sur quelles bases ?

Qui va juger et sur quoi ?

Qui va décider de la catégorie à appliquer ?

Comment va-t-on décider qu'une personne aura des problèmes de nature médicale, mentale ou psychique ? Sur base de quels critères et quels moyens de recours contre cette décision ? Pourra-t-on remettre en cause la base de la décision ? Cela sera-t-il possible ? Quel est le but de cette catégorisation :

Ces catégories ne serviraient-elles pas au souhait de correspondre à des normes du taux de chômage exigé par l'Union Européenne ?

Serait-ce pour avancer dans les propositions européennes de lutte contre la pauvreté ? Est-ce dans ce cadre que ce projet de décret a été conçu ?

Qu'est-ce que cela va changer par rapport à la revendication légitime d'un emploi convenable ?

Que peut-on attendre de neuf dans le dédale que nous avons déjà mainte fois dénoncé d'utilisation des pauvres et de leur exploitation dans une multitude de filières qui permettent seulement de diminuer le coût du travail ?

### UN RENVOI VERS LE CPAS

Le CPAS serait le lieu d'accueil de cette catégorie.

Dans une première hypothèse, les gens seraient mis à la porte de l'Onem et iraient vers les CPAS qui sans doute pourraient les mettre à la porte aussi car pour avoir un RIS, il faut, là aussi, en principe être demandeur d'emploi.

Une deuxième hypothèse, c'est la création d'un protocole entre le CPAS et l'Onem pour cette 4<sup>e</sup> catégorie. Qu'est que cela veut dire concrètement ? Quelles répercussions cela aura-t-il sur la vie des gens ? Qu'avons-nous à gagner d'un lien plus fort entre deux acteurs que nous devons en permanence rencontrer ?

Et que dire des autres services directement concernés ?

- Si on est malade, c'est la mutuelle qui est compétente.

- Si on est handicapé, c'est l'AWIPH

- Si on est en dépression ou avec une maladie mentale ou psychiatrique, c'est la mutuelle.

Mais, dans ces différentes situations, la règle est la même pour tout le monde. C'est le médecin qui est le décideur. Et c'est la mutuelle ou l'AWIPH qui sont compétents pour le revenu et l'accompagnement. On est, dans ces situations, en-dehors des compétences des employeurs et des services Onem ou CPAS. Il semble qu'il y ait une volonté de confusion ou d'élargir le pouvoir de contrôle, jusqu'à la condamnation extrême.

### IL FAUT NOUS MOBILISER

Nous voulons nous mobiliser pour réaffirmer notre indignation par rapport à de tels projets. Quand donc nos élus pourront-ils se mobiliser avec nous contre la misère et dans le souci de garantir les droits fondamentaux à chacun ? Le droit à un emploi convenable en est un élément capital.

L'équipe des caves d'Andenne

## CINEY-MARCHE-JEMELLE

# LES ASSOCIATIONS S'ASSOCIENT

### REVISION DU PLAN HP:

Depuis de nombreuses années, des militants du mouvement LST sont en contact avec des personnes et familles qui vivent en caravane ou en chalet. De nombreux témoignages de familles qui vivent en camping ont été publiés dans La Main dans La Main. Cette réalité de logement existe depuis plus de 30 ans et concerne aujourd'hui près de 15.000 personnes dans de nombreuses communes de Wallonie.

En 1995, le Gouvernement wallon décide de "s'attaquer à ce phénomène" et en 2002 adopte le plan "Habitat Permanent" (Plan HP). Ce plan vise notamment au relogement des habitants sur base volontaire et à envisager la reconnaissance de certains sites comme lieu d'habitat.

Concrètement, très peu d'aides et de soutiens sont apportés aux habitants afin qu'ils puissent améliorer leur cadre de vie choisi en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Dans les faits, de trop nombreuses personnes sont soumises à l'arbitraire, au harcèlement, se sentent menacées et en définitive sont encore plus fragilisées.

Depuis plusieurs mois, des groupes de travail gouvernementaux travaillent à la révision de ce Plan. En ce début février, les conclusions seront présentées devant le Gouvernement wallon.

Les habitants et les associations présentes sur le terrain n'ont pas du tout été associés à ce travail de révision et cela malgré les nombreuses initiatives de dialogue et malgré les engagements pris en ce sens par le Gouvernement. Nous avons tous été mis devant le fait accompli de 70 mesures qui devaient être soumises dès le lendemain à l'accord du Gouvernement.

### SE FAIRE ENTENDRE

Avec quelques associations, nous nous sommes concertés dans l'urgence pour tenter de retarder la présentation de ces mesures au Gouvernement wallon. Nous avons rédigé une lettre ouverte dans laquelle nous dénonçons l'absence de dialogue et de concertation avec les premiers concernés et le risque d'aggravation des conditions de vie des habitants si ces mesures sont appliquées. Nous avons transmis cette lettre aux différents cabinets ministériels concernés ainsi qu'à la presse.

#### En voici un extrait :

"Si l'intention du Gouvernement est bien de soutenir les habitants pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie, qu'il n'adopte pas à la légère des mesures qui risquent de les insécuriser et les fragiliser encore plus.

En effet, les informations qui nous ont été communiquées sont très inquiétantes, aucunes garanties ne sont apportées aux habitants.

Les difficultés liées à cet habitat ne sont pas prises en compte dans le contexte général de crise du logement : faute d'alternative et d'accompagnement, l'interdiction de domiciliation va rejeter à la marge ceux qui auraient pu y trouver à se loger compte tenu de leurs moyens .

Des mesures envisagées risquent même de précariser d'autres comme les personnes sans-abri (remise en cause du droit de domiciliation) .



La fermeture programmée des campings et des zones inondables annonce un dangereux revirement et des catastrophes sociales. Jusqu'ici, les habitants pouvaient rester sur place et, selon les demandes et les moyens, se voir proposer un relogement sur base volontaire ainsi qu'une série d'aides et d'incitants. Dans la pratique, chacun a cependant pu apprécier les pressions que pouvaient subir certains... Et comment procédera-t-on sachant que les communes et leurs partenariats locaux ne disposent même pas des moyens de reloger tous ceux qui le demandent ?

Le devenir des autres sites (domaines et parcs résidentiels) n'est pas clair et suscitera encore beaucoup d'inquiétudes. Dès son origine, le plan comportait pourtant cet espoir pour beaucoup d'habitants que leur lieu d'habitat soit reconnu.

Pour ne citer que quelques-unes des 70 mesures envisagées...

Nous, habitants, associations, simples citoyens sommes convaincus : que ne sont pas des « abris » mais bien des logements dont disposent ces habitants ;

Que ne pas le reconnaître, c'est les considérer comme citoyens de seconde zone et les priver de leurs droits;

- Que compte tenu des enjeux que comporte ce plan pour des milliers de personnes, prendre de telles décisions sans débat public n'est pas sérieux et même dangereux;

- Que ces réalités complexes appellent des réponses mesurées et appropriées, qui respectent vraiment la liberté, les choix et les moyens dont les personnes disposent pour habiter ;

- Que, l'enfer étant pavé de bonnes intentions, la plus grande vigilance est requise dans la mise en œuvre des mesures afin qu'elles ne se retournent pas dans les faits contre les habitants;

- Que l'amélioration des conditions de vie des milliers d'habitants concernés ne deviendra une réalité que s'ils en sont eux-mêmes les premiers acteurs, s'ils sont pleinement associés à la recherche de solutions qui leurs soient adaptées et si la maîtrise de leur habitat en sort réellement renforcée.

De tout cela, aucunes garanties n'ont été offertes jusqu'ici : nos interpellations dans ce sens sont restées sans suite.

En conséquence, nous attendons du Gouvernement un signal fort, pour les habitants, les élus locaux, la population et les associations :

- Qu'il renonce à adopter dans la précipitation, sans dialogue, ni concertation un plan d'action qui comporte de tels risques;

- Qu'il se donne le temps et les moyens de rechercher en concertation avec les habitants et partant de leurs situations réelles, des solutions appropriées qui leurs conviennent et leur garantissent un meilleur avenir."

### MAINTENIR LA PRESSION

Afin de maintenir la pression et de montrer publiquement notre profond désaccord face au contenu de l'actualisation du Plan HP et à l'absence totale de concertation, les associations signataires de la lettre ouverte se sont rassemblées devant le WEX à Marche où se tenait ce 10 février le salon des mandataires wallons.

Nous avons pu interpellier plusieurs ministres et chefs de cabinet. Et une délégation a été reçue par la Ministre Eliane Tilleux qui a la gestion du Plan HP dans ses attributions.

Fabien Lardinois et Chantal Cornet

## NAMUR

# FAINÉANTS,

« *Je me sens mal dans ma peau à cause*



Face à la violence d'être oubliés et culpabilisés, des chômeurs ont pris leur plume.

C'est autour de leur livre « Paroles de chômeurs, écrits d'inutilisés » que nous avons échangé. Le travail reste présenté comme la valeur centrale de la vie en société. Or, les politiques actuelles dites d'activation ne donnent que peu de perspectives d'un emploi convenable.

Au contraire, les travailleurs, avec ou sans emploi, sont mis en concurrence entre eux, au bénéfice d'un système qui exploite de plus en plus et profite bien à certains.

### PERSONNE NE CHOISIT DE NE PAS AVOIR DE PLACE

« Percevoir une allocation. Ne pas l'avoir gagnée. Se sentir redevable. S'efforcer de ne pas avoir honte. Se faire qualifier de profiteur. Se justifier en permanence. Rester disponible sur le marché de l'emploi. Terminer une énième formation. Tuer le temps. Se résigner. Désespérément... Un tunnel infernal pour certains. » (\*)

Le sentiment de culpabilité des sans-emploi transpire dans « Paroles de chômeurs, écrits d'inutilisés ». Ce livre a pris forme au fil d'ateliers d'écriture. Ce sont des mots que nous offrons des gens qui d'habitude n'écrivent pas.

Une délégation des travailleurs sans emploi de la FGTB Namur est venue nous en faire une lecture (très) vivante à l'occasion de la 'cave' du 18 janvier. (\*\*). C'est en chanson que le ton a été donné :

« Ô toi Onem, nous te demandons nos droits.

Nous sommes les incompris.

Nous te demandons de travailler... dans la dignité. »

### TRAVAILLER DANS LA DIGNITÉ

Déjà à l'heure du Rapport général sur la pauvreté (1995, pg 164), LST avec d'autres associations a mis en évidence ce qui constitue un 'vrai' travail. Un travail convenable est un travail qui permet de vivre dignement et de pouvoir faire des projets d'ave-

nir. Personne ne veut vivre l'incertitude du lendemain.

### JE M'ACTIVE, TU T'ACTIVES, ON NOUS ACTIVE

Au lieu de susciter des emplois convenables, les gouvernements s'obstinent à activer la recherche d'emploi. Or, « dans une région (Wallonie, ndlr) où il n'existe qu'un emploi convenable pour 45 demandeurs d'emploi, la chasse aux chômeurs ne peut générer que des perdants ». Les formations suivies et réussies ne donnent souvent pas accès à un emploi. Ou alors celui-ci est mal rémunéré, à temps partiel, avec un contrat à court terme. C'est le manège du non-emploi.

De plus, de telles politiques dénaturent la philosophie de la sécurité sociale : les allocations de chômage représentent un salaire différé auquel les travailleurs cotisent pour se prémunir des aléas du marché du travail. Désormais il faut mériter son allocation et le prouver.

### CATÉGORISER LES CHÔMEURS

La dernière annonce en date pour activer les chômeurs de manière ciblée, provient du Ministre Antoine. Il a proposé (puis démenti) de catégoriser les chômeurs. Ceux qui sont le plus éloignés du marché de l'emploi seraient catalogués « MMPP », désignant les personnes avec des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique.

Ces personnes seraient renvoyées vers d'autres organismes tels que les CPAS ou des entreprises de formation par le travail. Etant considérées comme irrécupérables (pour le marché de l'emploi), cela permet de réduire les chiffres du chômage.

Quelle baffa pour ces personnes qui se voient coller une étiquette de plus. Comment encore construire son avenir quand la société ne croit plus en vous ? De plus, les difficultés psychiques ou le mal de vivre ne sont pas

## LES CHÔMEURS ?

*de ce que les autres pensent de moi. »*

le monopole d'une catégorie de travailleurs sans emploi.

Les difficultés psychiques qu'éprouvent certains sont causées par des situations de pauvreté, elles-mêmes liées à l'organisation de notre système économique inégalitaire. Or, en psychologisant la pauvreté, on renvoie la 'faute' vers les personnes qui subissent le manque d'emploi. On fait dès lors l'impasse sur l'analyse et la dénonciation des mécanismes à l'œuvre dans une société qui exclut les plus faibles.

### A QUI PROFITE LE CRIME ?

En effet, les travailleurs les plus pauvres sont la cible de toutes les dérégulations du travail. C'est « l'arme alimentaire » : vous faites ce qu'on vous impose (travail, formation, médiation de dettes...) ou vous n'avez plus rien pour vivre. Cette réserve de travailleurs activés accroît la pression sur les tra-

vailleurs en place, qui à leur tour devront céder et accepter un travail plus difficile, moins bien rémunéré.

De proche en proche, tous les travailleurs sont concernés et visés par cette course à la baisse des coûts du travail, donc des salaires.

Les actionnaires des entreprises sortent gagnants de ces divisions entre personnes qui ne sont plus conscientes de leurs intérêts communs. Ceci dit, les consommateurs, par le choix de produits et services à des prix bradés, contribuent également à la compression des salaires.

### D'AUTRES VOIES EXISTENT

Il est temps de rouvrir le débat sur une répartition plus équitable du travail disponible ainsi que de la richesse créée. A l'atelier 'emploi' de LST on construit une parole collective sur ces

questions. Nous devons nous serrer les coudes. N'hésitez pas à nous rejoindre. (voir [www.mouvement-lst.org/theme\\_emploi.html](http://www.mouvement-lst.org/theme_emploi.html)).

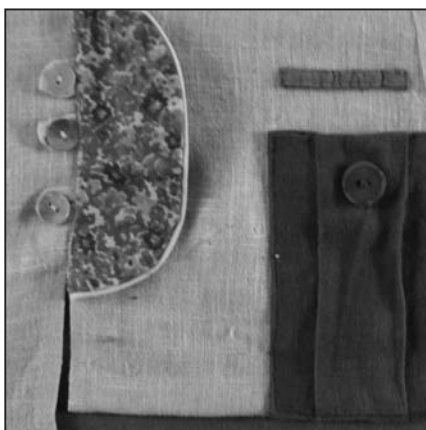
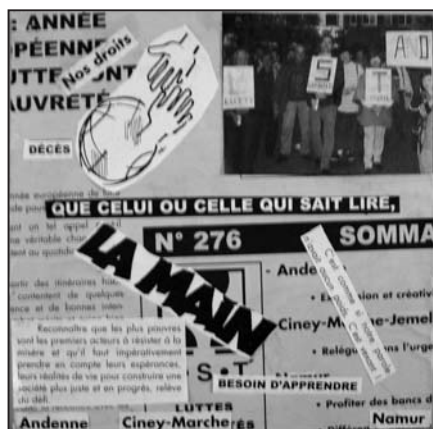
(\*) Les citations sont des extraits de la préface de Thierry Bodson dans « Paroles de chômeurs, écrits d'inutilisés » aux Editions du Cerisier.

(\*\*) Cet article est inspiré des échanges qui ont suivi la présentation du livre à LST ainsi que des réflexions développées par LST au fil des années. Lors des prochaines caves à Namur, nous poursuivrons sur ce thème et réfléchirons notamment à l'annonce d'une catégorisation des chômeurs.

Marie et des participants à la cave

Il est temps de rouvrir le débat sur une répartition plus équitable du travail disponible ainsi que de la richesse créée

## CARRÉMENT ENSEMBLE



L'exposition "Carrément ensemble" est une somme de témoignages dessinés par des enfants, des adolescents et des adultes de LST

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

## NOS DROITS

# LES COMPTEURS À BUDGET

**Le nombre de placements de compteurs  
à budget augmente sans cesse.**

## **Ce système garantit-il un accès suffisant à l'électricité ?**

Les personnes concernées consomment-elles en fonction de leurs besoins ?, ou de leurs moyens ?

### **LE CONTEXTE : UN MARCHÉ LIBÉRALISÉ**

Le marché de l'électricité est libéralisé en Wallonie depuis le 1er janvier 2007. Cela signifie que chaque client peut choisir librement son fournisseur d'électricité.

Electrabel, Luminus, Nuon, etc. sont les fournisseurs : ce sont eux qui vendent l'électricité aux consommateurs. C'est donc avec eux que le consommateur conclut le contrat de fourniture, et ce sont eux qui facturent et à qui il faut payer.

ORES est l'organisme chargé de gérer et d'entretenir les réseaux de distribution. Il le fait pour le compte des gestionnaires de réseau de distribution (GRD). En Wallonie, on compte 13 GRD pour l'électricité, qui se répartissent le territoire wallon (il s'agit souvent d'intercommunales, IDEG ou AIEG en région namuroise, andennaise ou dinantaise).

Les consommateurs ont le choix de leur fournisseur, mais pas de leur GRD.

### **LES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Dans le contexte de la libéralisation, la Région wallonne a mis en place une série d'obligations sociales de service public. C'était la contrepar-

tie de la libéralisation. Ces mesures visent notamment à éviter un endettement trop important des ménages. La pose des compteurs à budget en fait partie. Ce système a été mis en place par l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution wallons.

Lorsqu'un client est déclaré en défaut de paiement par son fournisseur (après facture, rappel et mise en demeure), ce dernier demande à ORES le placement d'un compteur à budget chez le client. Le coût de la pose du compteur est à la charge du client sauf s'il appartient à la catégorie des clients protégés (nous verrons plus loin qui est client protégé).

Le compteur à budget peut être installé à la demande du consommateur lui-même, ou du fournisseur.

Le compteur est rechargé soit dans les bureaux de ORES, soit dans une cabine téléphonique BELGACOM (à noter que leur nombre diminue chaque année...), ou auprès du CPAS.

Lorsque le compteur est rechargé, le consommateur peut consommer de l'électricité à concurrence du montant figurant sur la carte : on prépaie d'abord, on consomme ensuite. Le crédit restant s'inscrit sur le compteur : on peut donc savoir où on en est et si on doit bientôt recharger.

L'installation du compteur à budget à domicile ne signifie pas que le contrat de fourniture est rompu avec le fournisseur. Le contrat reste en vigueur, et à chaque recharge de la carte, le

montant payé est transféré vers le fournisseur.

Le fournisseur n'envoie plus de factures mensuelles d'acompte... puisqu'on ne peut consommer que ce qu'on aura prépayé !

Chaque chargement de la carte est en fait considéré comme un acompte qui sera déduit de la facture annuelle ou de la facture de clôture en cas de déménagement ou de changement de fournisseur. Sur cette facture, le fournisseur appliquera le tarif correspondant aux conditions du contrat conclu avec lui, et il en déduira les acomptes déjà versés.

Le client qui a consommé tout ce qui était prépayé, peut encore bénéficier d'un « crédit de réserve », c'est-à-dire quelques jours de consommation, avant que le compteur ne se bloque. S'il bénéficie du statut de client protégé, le compteur passera en puissance limitée à 10 ampères. Sinon, le compteur se bloque et la fourniture est suspendue.

Le consommateur avec un compteur à budget reste libre de changer de fournisseur quand il le souhaite. Ce changement ne modifie ni le système de chargement de la carte, ni le fonctionnement du compteur.

A suivre

Philippe Versailles

## **AGENDA DES REUNIONS CAVES**

### **A NAMUR**

Le mardi :  
3 mars 2009 à 20h  
17 mars à 20h00

### **A CINEY-MARCHE**

Réunion à Jemelle  
le jeudi de 9h à 11h  
La cave à Noisoux:  
le 14 mars à 20h00

### **A ANDENNE**

Le mardi :  
10 mars 2009 à 20h00  
24 mars à 20h00

## DES ENFANTS DE NAMUR

### DEVINETTES

***Ce mercredi, à la bibliothèque de rue,  
nous avons découvert un nouveau livre : "Tibois"***

Edition : Rue du monde



Pour que tout le monde puisse bien voir en même temps, c'est avec un Kamishibai qu'on a découvert l'histoire. Un Kamishibai c'est un petit théâtre japonais qui peut s'emmener en rue et dans lequel on fait défiler les images.

Comme Tibois, nous avons ramassé des tas d'objets trouvés par terre dans notre quartier. Chacun avait une boîte et faisait découvrir aux autres ce qu'il avait ramassé.

"Est-ce que c'est lourd?"

"Est-ce que c'est un objet de la nature?"

"Est-ce qu'on peut en manger?"



Et puis comme Tibois, nous avons essayé de classer tous ces objets par "famille". Pas facile...

il faut se mettre d'accord sur des critères:

- Ce capuchon, est-ce qu'on le met avec les objets ronds ou avec les déchets?
- Ce beau morceau de bois qui a l'air d'avoir été sculpté par les insectes, avec tous les bois ou dans la boîte des trésors?

Camilla, Julie, Adam, Alison, Yvan, Morgane, Jade,  
Cindy, Laurent, Jasmina, Nora, Selma, Lancelot

## ÇA SE PASSE

### Andenne

#### « Ensor démasqué »

L'atelier peinture d'Andenne est allé visiter l'exposition « Ensor démasqué » à l'espace ING à Bruxelles à l'occasion du 150ème anniversaire de sa naissance.

Anne Doumont nous accompagnait pour commenter la visite et les différentes œuvres exposées (plus de 60 tableaux et 140 dessins) de cet artiste belge qui vécut notamment à Ostende.

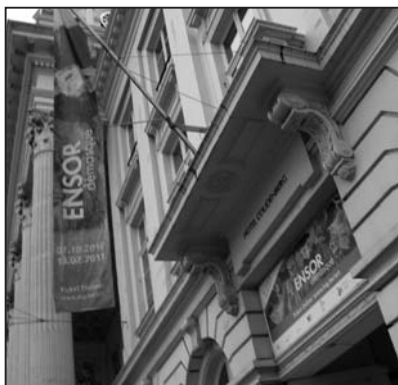
On a ainsi pu au fil des toiles découvrir sa pensée et son évolution artistique.

Cette exposition s'articulait sur deux grands thèmes. Celle-ci montrait qu'Ensor était l'un des plus grands peintres impressionnistes du XIX<sup>e</sup> siècle et d'autre part, on y trouvait un volet plus original et novateur avec

ses tableaux et ses personnages masqués.

L'occasion aussi pour le groupe de terminer par une petite visite de la capitale et de la Grand'Place de Bruxelles.

L'atelier d'Andenne



#### Visite et atelier

En atelier, nous sommes allés visiter l'expo « mises à l'eau » à la mai-



son de la culture de Namur.

Nous y avons découvert le travail d'aquarelliste contemporain. La technique de certains nous a impressionnés, d'autres ont des sujets très dérangeants.

Après, nous avons fait un atelier d'aquarelle qui nous a permis directement de tester nous-même les techniques et effets.

Si vous voulez nous rejoindre, notre atelier se déroule à Namur tous les lundis de 9h30 à 12h30 dans nos locaux.

## PETITES NOUVELLES

### A Namur

#### DÉCÈS

Ce 31 janvier 2011, la maman de Jean-Marc Zeippen est décédée. Jean-Marc est militant à LST depuis plusieurs années. A sa famille, à ses amis, le Mouvement LST s'associe à leur douleur.

Jean-Marc remercie tous ceux qui l'ont soutenu dans cette épreuve.

### "LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises,  
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :  
Fabien  
de Namur :  
Andrée, Cécile, Isabelle, Jean-Marc, Philippe,  
les enfants de la bibliothèque de rue et l'équipe  
de rédaction et d'envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien : 15 Euros/an  
Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387  
de la Fédération LST asbl  
27, rue Pépin - 5000 NAMUR  
Tous les dons de plus de 30,00 Euros  
sont déductibles des impôts  
Montant à verser sur le compte  
250-0083038-91  
de CARITAS SECOURS francophone  
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)  
avec comme mention: :  
projet n° 05/65 (LST)  
ou projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne :  
L.S.T. Andenne asbl  
Luttes-Solidarités-Travail Andenne  
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE  
Tél. : 085/84.48.22  
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :  
L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Route de France, 5 - 5377 BAILLONVILLE  
Tél. : 0479/28.90.57  
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :  
Lardinois Fabien  
Rue de l'Esclopperie, 1  
7090 QUIVRY-LE-GRAND  
Tél. : 065/88.59.50  
0479/ 28.90.57

A Namur :  
L.S.T.asbl  
Luttes-Solidarités-Travail  
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR  
Tél. : 081/22.15.12  
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :  
Claire et Jean-François Funck  
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL  
Tél. : 067/64.89.65  
tubize@mouvement-LST.org

#### adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs**  
**N'hésitez pas à nous contacter...**  
**Nous attendons vos articles,**  
**vos remarques,**  
**un petit coup de fil...**  
**Bonne lecture**

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien de la Communauté  
française (Ministère de la Culture  
et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne (direction générale  
de l'économie et de l'emploi)